

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_35

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
25
27

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Convention 2023
avec L'association les
Petits Moussaillons**

**Autorisation de
signature**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
1er décembre 2022

Et que la convocation avait été faite le

23 novembre 2022

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le multi-accueil Les Petits Moussaillons, assure un service d'accueil quotidien de jeunes enfants, proposé majoritairement aux familles trignacaises, dans le cadre d'une convention d'objectifs entre l'association qui gère le multi-accueil du même nom, et la Ville ; approuvée en Conseil municipal en date du 18 décembre 2017, cette convention triennale (2018-2020), a été prolongée par avenants.

Cette action est inscrite au Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022 signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

L'année 2023 est une année de transition et spécifique : le Contrat Enfance-Jeunesse prend fin en 2022, il évolue en Bonus Territoire, et les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants co-financés par la Collectivité sont particulièrement concernés par ce nouveau processus : la participation de la Caf sera désormais directement versée au gestionnaire.

Aussi, compte tenu des évolutions de la politique contractuelle de la CAF, une nouvelle convention est définie, en concertation avec l'Association, et pour une durée de 1 an. Elle intègre essentiellement des modifications quant au montant de l'aide apportée par la Ville à l'Association. Pour cette année 2023, la contribution financière de la Ville est fixée à 109 000 €.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_35-DE

SLOW

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal, au regard de l'intérêt du partenariat entre la Ville et l'Association, du service rendu auprès des familles, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention 2023 entre la Ville de Trignac et l'Association Les Petits Moussaillons.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission en date du 8 novembre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : d'acter la signature de la convention entre la ville de Trignac et l'Association Les Petits Moussaillons,

Article 2 : d'acter la contribution financière de la Ville fixée à 109 000 € et à inscrire au budget 2023,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la Convention 2023 entre la Ville de Trignac et l'Association Les Petits Moussaillons.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

 Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_35-DE